

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-février à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de V. HERVE*) – BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie - ABGRALL Mélanie (*pouvoir de J. OUVRARD*) - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie - MASSON Nicolas - DINAND Christophe - GUILLAUT Pascal - YVON Danielle (*pouvoir de C. BRECHAULT*) - BOUSSELIN Antoine.

Excusés : MM. BRECHAULT Christian (*pouvoir à D. YVON*) - HERVE Véronique (*pouvoir à JP. RETIF*) – OUVRARD Julie (*pouvoir à M. ABGRALL*).

Absent : M. LEBEAUPIN Christophe

Secrétaire de séance : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

❶ VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les différentes demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

☞ HARMONIE SAINT LOUIS	1000 €
☞ COMITE DES FETES	600 €
☞ EAFC EST ANJOU FOOTBALL CLUB	1000 €
☞ DO-IN LOISIRS ET CULTURE	200 €
☞ ANCIENS COMBATTANTS	400 €
☞ A.D.M.R.	460 €
☞ LES RESTOS DU CŒUR	120 €
☞ RASED	120 €

❷ AGENCE POSTALE COMMUNALE

La convention relative à la gestion de l'agence postale signée en mai 2006 et renouvelée tacitement en 2015 arrivera à échéance le 11 mai 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler cette convention pour 9 ans et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention. Les modalités financières sont maintenues et la rémunération versée par La Poste ne pourra être inférieure à 1140€ (base au 1/1/2023).

❸ MODIFICATION DES SYSTEMES D'INTRUSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite aux derniers conseils et après étude des derniers devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les devis pour les 4 sites (mairie, stade, école et école de musique) pour un total 188,21€ par mois et pour le futur local technique 88,48€ par mois.

❹ ZONES ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Après concertation et l'avis favorable du PNR, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les deux zones d'accélération des énergies renouvelables qui ont été définies lors du dernier conseil à savoir les parkings et les vestiaires (toiture) au stade ainsi que le terrain à la Gare avec le futur bâtiment du local technique.

❺ VOIE VERTE

M. le Maire donne un compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue à Vivy et relative au projet d'aménagement de la voie verte (ligne SNCF) entre Saumur et Château du loir. La commune est concernée sur 7,36km. L'étude calculée au nombre d'habitant coûtera 355€ environ pour Blou.

⑥ TARIFS CAPTURE CHIENS ERRANT

Les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2008 et depuis quelques il est constaté une recrudescence de divagation des chiens. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe donc les nouveaux tarifs de capture des chiens à compter du 1^{er} mars 2024 à : 30€ la capture et 10€ par jour de pension.

⑦ CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les différents tarifs des concessions de terrain au cimetière. La commune va acquérir 4 nouvelles cavurnes pour un montant de 1160€.

⑧ DEFIBRILLATEUR

Suite à la dernière maintenance du défibrillateur situé sur la façade de la Mairie, il s'avère qu'il faudra procéder à un changement de batterie et d'électrodes courant 2024. La question a été posée d'installer un deuxième défibrillateur. Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas installer un autre défibrillateur.

⑨ QUESTIONS DIVERSES

➤ SCOT : M. le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion du SCOT. Le conseil municipal regrette que la zone artisanale située près du stade ne figure plus dans le SCOT.

➤ Pique-nique communal : l'association de la Renaissance souhaite proposer une activité lors du pique-nique communal du 2 juin 2024. Le conseil donne son accord mais souhaiterait que cette activité soit prévue le matin afin de laisser les participants au pique-nique au calme après le repas.

➤ Convention mutuelle communale : La commune souhaite donner la possibilité à ses habitants de souscrire à une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels sans coût financier pour la commune et accepte la proposition de convention en partenariat avec AXA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, autorise M. le maire à signer la convention.

➤ Travaux de voirie 2024 : 3 voies communales seront refaites en 2024 – Impasse du Valon – Impasse du Ruau – Impasse de la Musse. Ces travaux seront inscrits au budget 2024 et des devis vont être demandés.

➤ Elagage : Des travaux d'élagage doivent être entrepris. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis de Fabien Albert Paysage.

➤ Travaux : les travaux de rénovation électrique des bâtiments communaux sont terminés. Le Conseil souhaiterait réétudier l'étude sécuritaire établie par l'ATD (réunion à programmer par Christian BRECHAULT).

➤ Conseil Municipal des Jeunes : S. SAINT-JEAN informe le Conseil que 159 brioches ont été vendues par le CMJ pour financer en partie le voyage à Paris le 23 avril 2024 (visite de l'assemblée nationale). 46 personnes se déplaceront pour cette journée à Paris. Un budget sera alloué au CMJ et inscrit en 2024.

➤ Vote du Budget : La prochaine réunion du Conseil Municipal consacrée au vote du budget aura lieu le **mercredi 13 mars à 19h30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

**Le Maire,
Jean-Philippe RETIF**

**Le Secrétaire de séance,
Christophe BOIREAU**